

L'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCE ET LE BREVET



Si votre enfant est en classe de 3^e, une étape importante de sa scolarité l'attend à la fin de l'année : **le diplôme national du brevet**. Les **5 épreuves** qui ont lieu à la fin de l'année **comptent autant** que l'évaluation des acquis de votre enfant prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400
POINTS

Lors du **bilan de fin de cycle** (voir page 3) établi au 3^{ème} trimestre, les professeurs de votre enfant évaluent son degré d'acquisition des 8 composantes du socle (voir page 2).

Pour chacune des composantes, ils utilisent les 4 appréciations suivantes qui correspondent à un nombre de points :

MAÎTRISE INSUFFISANTE 10 POINTS

MAÎTRISE FRAGILE 25 POINTS

MAÎTRISE SATISFAISANTE 40 POINTS

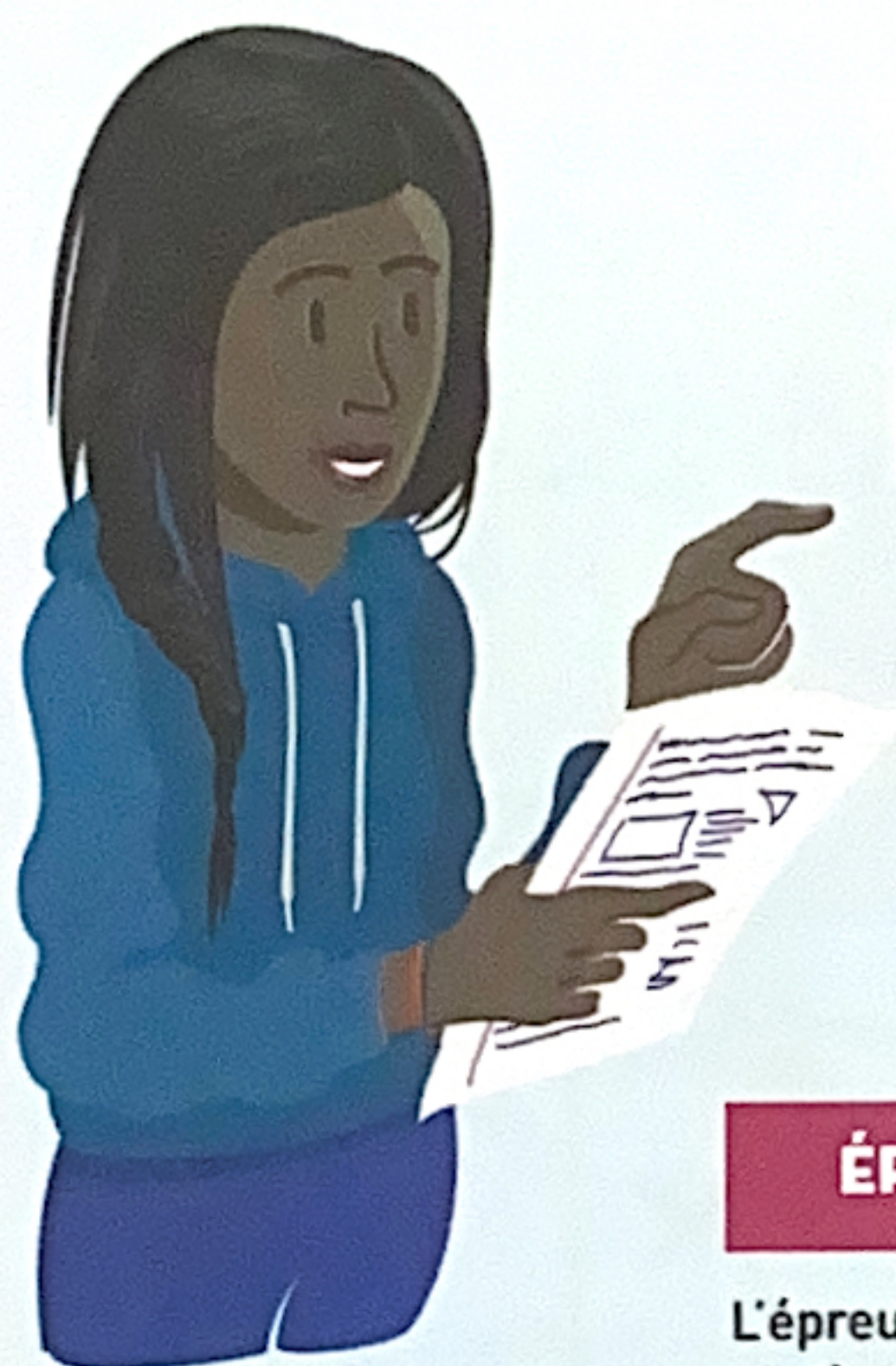
TRÈS BONNE MAÎTRISE 50 POINTS

C'est l'addition des points qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

EN OPTION : L'enseignement de complément (latin-grec, langue kanak, langue étrangère...) peut permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

LES ÉPREUVES FINALES

400
POINTS



ÉPREUVE 1 : FRANÇAIS

100 POINTS



3h

ÉPREUVE 2 : MATHÉMATIQUES

100 POINTS



2h

**ÉPREUVE 3 : HISTOIRE GÉOGRAPHIE
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**

50 POINTS



2h

ÉPREUVE 4 : SCIENCES

50 POINTS



1h

ÉPREUVE 5 : ORAL

100 POINTS



individuel collectif
15 min ou 25 min

L'épreuve orale permet de présenter un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou de l'un des 3 parcours éducatifs (parcours civique, parcours d'orientation et parcours d'éducation artistique et culturelle).



*L'élève est reçu s'il obtient
400 points sur 800*

+ DE 480 POINTS = MENTION ASSEZ BIEN

+ DE 560 POINTS = MENTION BIEN

+ DE 640 POINTS = MENTION TRÈS BIEN

